

Règles générales de sécurité selon les dispositions du Code du travail

FORMACODE : 42817

OBJECTIFS

Appliquer dans son entreprise les obligations réglementaires en matière de prévention de la Santé Sécurité au travail.
Identifier les risques dans une situation de travail.
Mettre en place les moyens adaptés de prévention et de protection des salariés.

TYPE DU PUBLIC

Personnels de toute entreprise.

PREREQUIS

Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation.

PÉDAGOGIE

OUTILS ET MOYENS

- > **Méthodes pédagogiques**
Alternances d'exposés à l'aide d'exemples et d'études de cas.
Travail en sous-groupes.
- > **Moyens techniques**
PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
- > **Moyens humains**
Formateur qualifié ayant des compétences de préventeur.

ÉVALUATION

- > L'évaluation des connaissances théoriques est réalisée en fin de formation par un questionnaire individuel.
- Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.
- > Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

CONTENU

THEORIE ET PRATIQUE

- > **Quelques définitions du Code du travail**
Accident du travail, maladie professionnelle, accident de trajet, danger, risque
- > **Rappel réglementaire du Code du travail**
Les obligations des employeurs et salariés en matière de sécurité • Principes généraux de prévention • Le Document Unique d'évaluation des risques professionnels • Le plan de prévention • Le droit de retrait • L'affichage obligatoire
- > **Les risques rencontrés**
Les principaux risques rencontrés sur les sites industriels : circulation et accès aux sites, risque chimique, amiante, incendie / explosion (y compris ATEX), utilités, électricité, risque machines, risque thermique, bruit, vibrations, travaux en hauteur, manutention mécanique / levage, manutention manuelle, travaux en espaces confinés, désordre, travaux de fouilles et à proximité de réseaux, canalisations et voies ferrées, pression et nettoyage haute pression, rayonnements ionisants et non ionisants, sablage, risque biologique et présence de légionnelles, risque de noyade
- > **Les moyens de prévention et de protection**
Pour chacun : les dangers et risques associés • Les moyens de prévention • Les équipements de protection collective et de protection individuelle • Les habilitations nécessaires • Consignation et déconsignation le cas échéant

MODALITÉS

Durée : 1 jour.

Prix : nous consulter.